



Investir dans les populations rurales

Conseil d'administration

Cent quarante-troisième session

Rome, 11-12 décembre 2024

Procès-verbal de la cent soixante-quinzième réunion du Comité d'audit

Cote du document: EB 2024/143/R.28

Point de l'ordre du jour: 10 b)

Date: 10 décembre 2024

Distribution: Publique

Original: Anglais

POUR: INFORMATION



Investir dans les populations rurales

Comité d'audit

Cent soixante-quinzième réunion
Rome, 26 novembre 2024

Procès-verbal de la cent soixante-quinzième réunion du Comité d'audit

Cote du document: AC/175

Date: 10 décembre 2024

Distribution: Restreinte

Original: Anglais

POUR: INFORMATION

Procès-verbal de la cent soixante-quinzième réunion du Comité d'audit

1. La cent soixante-quinzième réunion du Comité d'audit s'est tenue le 26 novembre 2024 en mode hybride.
2. Ont participé à la réunion les membres du Comité représentant l'Algérie, l'Allemagne, le Brésil, la Chine, les États-Unis d'Amérique, l'Italie, la République bolivarienne du Venezuela et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ainsi que des observateurs représentant le Canada et la France. Étaient également présents la Vice-Présidente du FIDA; la Cheffe des services juridiques et de la gouvernance; le Vice-président adjoint chargé du Département des opérations financières et Responsable des finances en chef; le Directeur du Bureau de la gestion globale des risques et Responsable en chef de la gestion des risques; le Vice-Président adjoint responsable du Département des opérations de pays; la Directrice de la Division du Contrôle financier et Contrôleuse par intérim; la Directrice du Bureau de l'audit et de la surveillance; le Directeur de la Division de la planification, du développement organisationnel et du budget; la Trésorière et Directrice de la Division des services de trésorerie; le Directeur du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA; la Directrice du Bureau de la Secrétaire et Secrétaire du FIDA; la Cheffe du Bureau de la déontologie; ainsi que plusieurs autres membres du personnel du FIDA.

Point 2 de l'ordre du jour – Adoption de l'ordre du jour (AC 2024/175/R.1) – pour approbation

3. L'ordre du jour a été adopté sans modification.

Point 3 de l'ordre du jour – Bureau de l'audit et de la surveillance

a) Informations actualisées sur les activités d'enquête et de lutte contre la corruption – pour information

4. Les membres ont souhaité la bienvenue à la nouvelle Directrice du Bureau de l'audit et de la surveillance (AUO) et ont accueilli avec satisfaction les informations actualisées sur les activités d'enquête et de lutte contre la corruption. Le Comité a noté que le nombre d'affaires internes était resté stable, mais que le nombre d'affaires externe avait augmenté assez sensiblement, confirmant la tendance observée ces dernières années. AUO a expliqué que cet accroissement était largement dû au fait que la décentralisation du FIDA avait rapproché le personnel des activités des projets, ainsi qu'à l'amélioration de la supervision et à l'efficacité des activités de sensibilisation à la lutte contre la corruption, qui avaient renforcé la confiance à l'égard du système de signalement. En outre, le nombre de cas ayant été jugés fondés avait augmenté par rapport à l'année précédente, ce qui dénotait un accroissement de l'efficacité des enquêtes.
5. Le Comité a noté que la plupart des allégations concernaient des cas de fraude ou de corruption, et tout particulièrement des problèmes liés aux activités de passation des marchés relatifs aux projets, par exemple des versements de pots-de-vin à des membres du personnel affecté à des projets, des pratiques frauduleuses dans le domaine de la construction ou la communication de faux documents par des soumissionnaires. Ces allégations avaient été transmises principalement par des membres du personnel des projets, des prestataires et d'autres tiers.
6. De nombreuses enquêtes avaient été menées à bien de manière plus efficiente en 2024 que les années précédentes. AUO avait en effet continué de renforcer son efficacité en rationalisant les procédures d'enquête, en gérant les ressources en fonction des priorités de manière à répondre à l'augmentation du nombre de dossiers et en intégrant des mesures de prévention pour lutter contre la fraude et la corruption, telles que l'institutionnalisation de la liste relative aux vérifications préalables de l'intégrité aux fins de l'atténuation des risques. Les programmes de

communication et de sensibilisation avaient également été renforcés, et avaient permis de toucher plus de 1 000 membres du personnel en 2024.

Résultats et suites à donner. Le Comité d'audit a pris note des informations actualisées.

b) Politique relative au traitement des allégations de faute portées à l'encontre de la Présidence du FIDA (AC 2024/175/R.2) – pour examen

7. AUO a présenté le projet de politique en indiquant que le texte proposé renforçait les cadres de responsabilité et le système de justice interne du FIDA. Le projet de politique, qui établissait un cadre précisant les rôles d'AUO, du Bureau de la déontologie (ETH), du Comité d'audit, du Conseil d'administration et du Conseil des gouverneurs, était également en phase avec les recommandations issues de l'examen externe réalisé en 2022 et les procédures du Corps commun d'inspection du système des Nations Unies relatives au traitement des allégations visant les chefs de secrétariat des organisations. AUO a également précisé que la politique serait étayée par une actualisation du Règlement pour la conduite des affaires du Fonds et du mandat du Comité d'audit.
8. Le Comité a demandé des précisions concernant les procédures de sélection et de recrutement de l'organisme d'enquête externe. La direction a expliqué que la Directrice d'AUO et la Cheffe d'ETH rechercheraient et proposeraient l'organisme externe, qui pourrait être soit le Bureau des services de contrôle interne du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, soit un cabinet privé. La sélection serait fondée sur les compétences techniques spécifiques requises.
9. S'agissant des délais pour les principales étapes de la procédure (évaluation, transmission et enquête, notamment), AUO a indiqué qu'il s'efforçait de respecter l'objectif de traitement sous six mois des affaires hautement prioritaires. Aucun délai n'était cependant précisé dans la politique afin de conserver une certaine souplesse, étant donné que plusieurs organes directeurs pouvaient être amenés à intervenir.
10. En réponse à une question sur la définition du terme « faute », la direction a indiqué que les documents du FIDA, notamment la Politique en matière de ressources humaines, le Règlement du personnel, les Procédures d'application en matière de ressources humaines et la politique de lutte contre la corruption, fournissaient le cadre juridique pour l'application du projet de politique. Toute allégation de faute dans le cadre ou en dehors de l'exercice des fonctions ou allégation anonyme serait examinée. La protection contre les représailles serait également régie par ce cadre juridique, et l'indépendance d'AUO et d'ETH sur le plan opérationnel était garantie par les statuts respectifs des deux bureaux, lesquels avaient été approuvés par le Conseil d'administration. Les éventuels conflits d'intérêts étaient à déclarer mais ne seraient pas dans ce cas considérés comme une faute.
11. Les membres ont également soulevé des questions relatives à l'applicabilité de la politique compte tenu des conditions d'emploi particulières liées à la Présidence. La direction a expliqué que les décisions concernant la nomination du Président ou de la Présidente et la révocation de son mandat relevaient exclusivement du Conseil des gouverneurs, tandis que l'application des mesures conservatoires était déléguée au Conseil d'administration. Les décisions relatives à ces mesures conservatoires devaient, dans l'idéal, être prises par consensus, mais en l'absence de consensus, une majorité des deux tiers était requise. La question de la mise en place d'une politique similaire pour le traitement des allégations portées à l'encontre de membres du Conseil d'administration a été soulevée, et il a été recommandé à AUO d'étudier cette possibilité.

12. Pour conclure, la direction a informé le Comité que, compte tenu du sujet, le Président avait fait part de son souhait de s'abstenir de présider l'examen de ce point de l'ordre du jour lors de la prochaine session du Conseil d'administration. Il a donc été proposé que, avec l'approbation du Conseil d'administration, le président de cette réunion du Comité d'audit dirige l'examen du point consacré à la Politique relative au traitement des allégations de faute portées à l'encontre de la Présidence du FIDA lors de la session du Conseil d'administration. Les Coordonnateurs seraient consultés et l'approbation du Conseil d'administration serait demandée lors de la réunion proprement dite.

Résultats et suites à donner. Le Comité a examiné le document et autorisé sa soumission pour approbation au Conseil d'administration à sa prochaine session. La possibilité d'élaborer une politique similaire pour parer à l'éventualité peu probable d'avoir à traiter des allégations de faute portées à l'encontre de représentants du Conseil d'administration serait examinée.

c) Plan de travail du Bureau de l'audit et de la surveillance du FIDA pour 2025 (AC 2024/175/R.3) – pour examen

13. Les membres ont accueilli avec satisfaction le plan de travail du Bureau de l'audit et de la surveillance du FIDA pour 2025 et l'accent mis dans ce document sur les principaux risques et priorités du Fonds, tels que définis dans le Rapport de la Consultation sur la Treizième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA13). Les audits proposés portaient essentiellement sur les activités décentralisées et les activités des programmes de pays, mais aussi sur les fonds supplémentaires, les zones présentant des situations de fragilité ou de conflit et la sécurité du personnel. Une certaine souplesse était prévue dans le plan de travail pour permettre son adaptation aux risques émergents, et une analyse du tableau de bord des risques institutionnels avait été réalisée pour s'assurer qu'il restait pertinent.
14. Dans le domaine des enquêtes, le traitement rapide des allégations restait la priorité, parallèlement aux activités de prévention. Les activités de renforcement des capacités se poursuivraient, ainsi que les progrès dans la mise en œuvre des recommandations issues des examens externes de la fonction d'enquête. En raison du nombre élevé de dossiers en instance, on ferait appel à des ressources externes en attendant que des postes fixes soient prévus dans les futurs budgets.
15. Le Comité a pris note des 51 audits pour 2025-2027 figurant dans le plan (audits de bureaux de pays, audits de supervision et audits des processus opérationnels). Le plan de travail était en phase avec les objectifs stratégiques du FIDA et les catégories de risques institutionnels (risques financiers, opérationnels, stratégiques et risques liés à l'exécution des programmes) et servait la théorie du changement de FIDA13 en mettant l'accent sur le renforcement de la résilience des communautés vulnérables et l'accroissement de la performance opérationnelle.
16. Les membres du Comité ont remercié AUO pour les informations détaillées fournies dans le document et demandé des précisions sur le suivi des risques relatifs à la passation des marchés, l'assurance concernant l'autoévaluation des risques et des contrôles, la planification de la continuité des opérations et la cybersécurité, ainsi que la couverture de l'assurance, l'adéquation des coûts et du personnel d'AUO, et l'intégration de l'intelligence artificielle dans les processus d'AUO.
17. En réponse aux questions des membres, AUO est convenu que la priorité accordée au secteur privé et aux situations de fragilité dans le cadre de FIDA13 s'accompagnait d'un nouvel ensemble de risques qui feraient l'objet d'une surveillance par AUO en collaboration avec le Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA. Il était important de prêter attention au rapport coût-efficacité et à l'efficacité des processus et des systèmes lors des activités menées dans des contextes de fragilité. La direction a indiqué que la faisabilité de l'utilisation de systèmes nationaux et d'unités de gestion de projet était évaluée au cas par cas

pour veiller à la robustesse des systèmes et atténuer les risques de fraude et de corruption.

18. Les membres ont souligné que les passations de marchés étaient souvent à l'origine d'allégations de fraude ou de corruption. AUO l'a reconnu et a expliqué que, bien que le plan de travail ne comprenne pas de tâche portant spécifiquement sur les passations de marchés relatifs aux projets, ces dernières entraînent dans le cadre d'activités telles que les contrôles de supervision. Un ajustement consistant à fusionner le personnel chargé des marchés passés au titre des projets avec l'équipe de gestion financière des projets était en cours. AUO suivrait de près cet ajustement afin de déterminer les implications éventuelles en matière de risques liées aux changements de rattachement hiérarchique. La réussite du déploiement du Système de bout en bout de passation électronique des marchés relatifs aux projets (système intégral de passation de marchés et de gestion des contrats) donnait en outre une assurance supplémentaire quant à la détection rapide des éventuels problèmes.
19. Concernant l'autoévaluation, AUO appuyait l'initiative d'autoévaluation du dispositif de contrôle des risques du Bureau de la gestion globale des risques. Bien qu'il soit nouveau, le système ferait l'objet d'un suivi, et la nécessité de faire intervenir AUO serait évaluée au fil de son évolution.
20. S'agissant des assurances, AUO a précisé que la perte d'un poste d'administrateur auxiliaire aurait une incidence sur les capacités dans ce domaine; cependant, pour 2025, le Bureau effectuerait un examen des processus internes en vue de réaliser des gains d'efficacité, ainsi qu'un état des lieux des risques qui permettrait de définir les principaux risques, les lacunes en matière d'assurance et les chevauchements entre les fonctions du FIDA. Des préoccupations relatives aux effectifs ont également été communiquées, et les membres ont accueilli avec satisfaction les informations actualisées fournies par la direction sur la politique de réaffectation et de rotation. Les décisions finales n'avaient pas encore été prises, mais il était probable que les postes très spécialisés ne seraient pas soumis à la politique de rotation.
21. Concernant l'intelligence artificielle, AUO a précisé qu'elle faisait l'objet d'une utilisation limitée et prudente en raison de préoccupations liées à la confidentialité des données. Elle avait été utilisée principalement pour l'analyse thématique des audits, mais n'avait pas apporté d'avantages notables. Les futures applications possibles comprenaient le suivi des garanties contractuelles dans le processus de passation des marchés.
22. La cybersécurité avait fait l'objet en 2024 d'un audit qui avait produit des résultats positifs. La direction mettait en œuvre des recommandations pour renforcer les contrôles; la cybersécurité restait un risque important et dynamique, mais la souplesse prévue dans le plan de travail permettait de faire face à tout nouveau risque dans ce domaine. AUO a également précisé que le plan de continuité des opérations devait être examiné en 2026 pour assurer le suivi des recommandations issues d'une récente évaluation externe approfondie menée par la Division des services administratifs.

Résultats et suites à donner. Le document a été considéré comme examiné et le Comité a approuvé sa soumission pour confirmation au moyen de la procédure en bloc à la prochaine session du Conseil d'administration.

Point 4 de l'ordre du jour – Gestion financière des projets: rapport de situation annuel comprenant l'examen du Cadre conceptuel relatif à l'information financière et à l'audit des projets financés par le FIDA (AC 2024/175/R.4) – pour examen

23. La direction a présenté le rapport annuel actualisé sur la gestion financière des projets ainsi que les tendances et les résultats y afférents. Il a été indiqué que le rapport communiquait les résultats de réformes globales de la gestion financière

des projets et des processus de décaissement achevés en 2023 avec l'adoption d'une approche fondée sur les risques à tous les stades des projets. La présentation de rapports financiers intermédiaires trimestriels avait été rendue obligatoire pour améliorer la discipline financière et le suivi des projets, ainsi que la gestion des liquidités. Les principales mesures d'assurance mettaient l'accent sur les audits externes, la participation à des missions sur le terrain et l'établissement de rapports financiers périodiques durant l'exécution des projets. Il a également été souligné que, à compter de 2025, l'unification des fonctions relatives à la gestion financière et à la passation des marchés au titre des projets apporterait de nouvelles améliorations en matière fiduciaire et renforcerait la complémentarité entre ces fonctions.

24. Les membres du Comité ont accueilli favorablement ce document et demandé des informations supplémentaires sur les améliorations obtenues au cours des précédentes années. Ils ont noté le niveau moins important de dépenses non autorisées et la diminution du nombre de projets associés à un risque résiduel élevé. Certains membres ont demandé des précisions sur les écarts de qualité entre les rapports financiers ainsi que des informations détaillées sur les interventions régionales stratégiques.
25. La direction a expliqué que les emprunteurs et les bénéficiaires étaient informés officiellement des problèmes d'admissibilité et que des activités de renforcement des capacités étaient menées pour éviter que ces problèmes ne se reproduisent et pour améliorer les outils de suivi des liquidités. Par ailleurs, l'ajustement impliquait que, à compter de janvier 2025, les fonctions fiduciaires (gestion financière et passation des marchés) seraient assurées par la même division, ce qui renforcerait la capacité à traiter les questions fiduciaires.

Résultats et suites à donner. Le document a été considéré comme examiné.

Point 5 de l'ordre du jour – Gestion globale des risques

a) Rapport sur l'adéquation des fonds propres – juin 2024 (AC 2024/175/R.5) – pour examen

26. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la direction a confirmé la conformité avec toutes les exigences, et indiqué que le ratio de fonds propres utilisables était de 38,9% en juin 2024. Cela signifiait que le FIDA disposait d'une assise financière suffisante pour absorber les pertes qui pourraient découler de ses opérations de développement, y compris celles qui pourraient résulter de situations de tension au demeurant peu probables. Il a été noté que les risques non essentiels représentaient uniquement 2,4% des fonds propres initiaux disponibles. La direction a souligné que l'évolution des fonds propres du FIDA dans l'avenir dépendrait du rapport entre la taille et la composition du programme de travail et le niveau des contributions versées au titre des reconstitutions des ressources.
27. Les membres du Comité ont demandé des précisions sur les attentes concernant l'exposition moyenne pondérée du FIDA, sur les tendances des emprunts et de l'exposition au risque de change, et sur les effets de corrélation dans les scénarios de tests de résistance s'agissant du risque de taux d'intérêt et de la détérioration du crédit.
28. La direction a donné les précisions demandées et indiqué que l'endettement faisait l'objet d'un suivi approfondi, et qu'il était confirmé que la qualité du crédit du portefeuille de prêts du FIDA diminuait lentement. Il a également été précisé que les tests de résistance faisaient apparaître les corrélations entre les différents facteurs de stress et confirmaient largement la robustesse du modèle d'activité du Fonds.

Résultats et suites à donner. Le document a été considéré comme examiné.

b) Informations actualisées sur la mise en œuvre du Cadre de gestion actif-passif du FIDA (AC 2024/175/R.6) – pour examen

29. La direction a présenté ce point en indiquant que les pratiques de gestion actif-passif du FIDA avaient évolué positivement et contribué à renforcer le profil financier du Fonds, ce qui avait été également accueilli favorablement par les parties prenantes externes, notamment les agences de notation. Elle a souligné que le FIDA se forgeait une solide expérience en opérant dans une structure financière plus sophistiquée tout en maintenant une situation viable en matière de fonds propres et de liquidités. La direction a confirmé que les procédures et les pratiques de gestion actif-passif continueraient d'évoluer. À cet égard, le Bureau de la gestion globale des risques (RMO) continuerait d'exercer sa fonction indépendante de contrôle et de vérification de la conformité, en supervisant la communication des risques liés à la gestion actif-passif conformément aux politiques et à l'appétence au risque du FIDA et aux meilleures pratiques du secteur, notamment aux recommandations issues de l'étude indépendante du G20 sur les cadres d'adéquation des fonds propres des banques multilatérales de développement.
30. Les membres se sont félicités des progrès, en particulier l'amélioration au regard de l'exigence de liquidité minimale et l'émission concluante de placements privés complétés par des instruments de couverture. Les membres du Comité ont noté les problèmes de refinancement liés aux obligations à remboursement in fine.
31. La direction a précisé que les niveaux de liquidité étaient étroitement surveillés, de même que le risque de refinancement. Il a également été indiqué que les placements privés (tous à remboursement in fine) représentaient 27% environ du stock de la dette et que les soldes correspondants étaient suivis de près pour assurer l'adéquation entre les profils d'actifs et de passifs.

Résultats et suites à donner. Le document a été considéré comme examiné.

c) Informations actualisées sur la mise en œuvre du Cadre de gestion globale des risques – pour information

32. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la direction a indiqué que l'objectif restait de parvenir à mettre en place une pratique optimale bien établie et fiable dans tous les domaines de risque du FIDA. Le Comité a été informé que la structure de gouvernance interne des risques serait rationalisée pour permettre des gains d'efficacité et que les anciens comités techniques distincts chargés des risques liés à l'exécution des programmes et des risques opérationnels seraient fusionnés dans un nouveau comité chargé de couvrir les risques non financiers. Cette fusion n'aurait pas d'incidence sur la présentation continue de rapports au Président et à la haute direction. La direction a également souligné que le FIDA entreprenait une série d'autoévaluations du dispositif de contrôle des risques dans chaque département. Il a été indiqué que RMO s'attacherait à évaluer les options de gestion des fonds propres et veillerait à intégrer les recommandations émanant du groupe d'experts indépendant du G20 concernant le cadre d'adéquation des fonds propres. Ces actions viendraient étayer la concertation continue du FIDA avec les agences de notation.
33. Les membres du Comité ont accueilli favorablement ces informations actualisées et demandé des éclaircissements sur les nouveaux comités de la gouvernance et des risques. La direction a expliqué que l'objectif était d'aboutir à une structure allégée qui favoriserait une gestion efficace de l'ensemble des risques importants et d'offrir une vue plus large des différentes sources de risques.

Résultats et suites à donner. Le Comité a pris note de cet exposé.

d) Tableau de bord des risques institutionnels – pour information

34. La direction a présenté des informations actualisées sur le tableau de bord des risques institutionnels. En particulier, il a été précisé que, s’agissant des risques financiers, des placements privés supplémentaires avaient été émis en 2024, ce qui avait porté le ratio dette/fonds propres à 30% (soit un niveau inférieur au seuil de 50%), et que les fonds propres utilisables s’étaient stabilisés à environ 39%. Les annonces de contributions au titre de FIDA12 avaient atteint 1,3 milliard d’USD, un niveau inférieur à l’objectif, tandis que les paiements reçus représentaient 98% de ces annonces. La note moyenne du portefeuille de prêts était restée à l’échelon B, et le ratio de prêts improductifs s’élevait à 2,5%. S’agissant des risques opérationnels, il a été indiqué que deux cas de faute avaient été transmis à la Division des ressources humaines et au Bureau du Conseiller juridique. Le taux de vacance de postes était tombé à 15,2%, et l’objectif était de le ramener sous la barre des 12%. S’agissant de l’exécution des programmes, il a été indiqué que le nombre de projets présentant une performance insuffisante au regard de la gestion financière et des passations de marchés était supérieur au seuil de 20%.
35. Certains membres du Comité ont demandé des détails sur les mesures d’atténuation visant à améliorer la conception et l’efficacité des projets ainsi que des informations, aux fins de comparaison, sur les projets qui ne donnaient pas satisfaction.
36. La direction a indiqué que les mesures d’atténuation des risques liés à la passation des marchés relatifs aux projets découleraient de la fusion au sein d’une même division des normes en matière de passation de marchés et d’activités fiduciaires au titre des projets: l’évaluation des systèmes, dispositifs et procédures de passation de marchés s’en trouverait renforcée. RMO collaborait étroitement avec l’équipe pour analyser les problèmes en détail. Il suivait également en permanence les risques résiduels des projets par rapport à l’appétence au risque définie en vue d’améliorer la qualité de ces derniers.

Résultats et suites à donner. Le Comité a pris note de cet exposé.

Point 6 de l’ordre du jour – Informations actualisées sur les Normes internationales d’information financière relatives à la durabilité – pour information

37. La direction a présenté une vue d’ensemble de la progression du FIDA vers l’adoption des normes de durabilité. Les étapes déjà franchies au cours de la première phase du projet ont été indiquées, et la direction a fait le point sur les activités en cours, qui comprenaient la définition des sujets pertinents en matière de publication d’informations sur la durabilité et l’évaluation de leur caractère significatif. La direction a souligné que la nouvelle stratégie relative aux changements climatiques qui devait être présentée aux organes directeurs en 2025 comblerait la plus grande partie des lacunes mises en évidence durant la première phase. La direction travaillait sur des scénarios climatiques pertinents pour le calcul des pertes sur prêt attendues. Durant toute la mise en place des meilleures pratiques, la direction poursuivait une collaboration étroite avec la Fondation des normes internationales d’information financière et d’autres institutions financières internationales. L’objectif était de fournir un rapport d’information relatif à la durabilité portant sur un certain nombre de sujets clés sous la forme d’une annexe aux états financiers consolidés du FIDA pour 2024; le rapport complet et l’assurance procurée par l’audit seraient établis en 2025 et officialisés avec les états financiers vérifiés de 2025. La direction a demandé aux membres du Comité s’ils étaient disposés à valider les sujets pertinents dans le cadre d’un sondage.
38. Les membres du Comité ont accueilli avec satisfaction les informations actualisées et se sont dits favorables au sondage proposé.

Résultats et suites à donner. Le Comité d’audit a pris note de ces informations actualisées.

Point 7 de l'ordre du jour – Rapport sur la gestion actif-passif – juin 2024 (AC 2024/175/R.7) – pour examen

39. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la direction a indiqué que, en juin 2024, l'exposition générale du bilan du FIDA aux risques liés à la gestion actif-passif était gérable et cohérente avec les objectifs stratégiques du Fonds. La direction a souligné que la composition du bilan du FIDA à la fin du mois de juin 2024 était cohérente avec celle de la période visée par le rapport précédent. Il a été noté que le solde de l'encours des prêts représentait 78% du total des actifs, tandis que la part du portefeuille de liquidités était de 17%. Les fonds propres représentaient 76% du total des actifs, et la part du passif lié à l'emprunt était de 21%. L'exigence de liquidité minimale était de 141%, soit un niveau supérieur au seuil de 100%.
40. Les membres du Comité ont demandé des précisions sur les mesures visant à atténuer le risque de refinancement lié aux échéances in fine. Des explications supplémentaires ont également été demandées concernant le risque de taux d'intérêt et l'exposition au risque de change. La direction a expliqué que les emprunts contractés étaient diversifiés (placements privés, mais aussi expositions souveraines), l'objectif essentiel étant d'avoir autant de prêteurs que possible. Il a également été indiqué que les niveaux de liquidité et les placements prudents étaient des mesures visant à atténuer les risques financiers. En outre, l'exposition au risque de change était évaluée et atténuée au moyen d'une approche dynamique et prospective avec un horizon de 24 mois.

Résultats et suites à donner. Le document a été considéré comme examiné et serait soumis pour examen au Conseil d'administration à sa prochaine session.

Point 8 de l'ordre du jour – Programme de travail du Comité d'audit pour 2025 (AC 2024/175/R.8) – pour approbation

41. Les membres ont suggéré de prévoir un point sur les soldes non décaissés et un examen des questions relatives aux passations de marchés au titre des projets.

Résultats et suites à donner. Le Comité a examiné et approuvé le document, compte étant tenu des observations formulées.

Point 9 de l'ordre du jour – Programme de travail et budgets ordinaire et d'investissement du FIDA axés sur les résultats pour 2025 et perspectives budgétaires pour 2026-2027, et budget-programme de travail axé sur les résultats pour 2025 et plan indicatif pour 2026-2027 du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (AC 2024/175/R.9) – pour examen

42. Se référer au rapport distinct du Comité d'audit sur ce point (EB 2024/143/R.18).

Point 10 de l'ordre du jour – Ressources disponibles pour engagement (AC 2024/175/R.10) – pour examen

43. Le Comité a été informé que les ressources disponibles pour engagement en 2025, première année du cycle de FIDA13, avaient été évaluées en considérant l'incidence potentielle sur les capacités de financement et d'engagement du Fonds et en veillant à la résilience financière et à l'efficacité opérationnelle. Pour FIDA13, le programme de prêts et dons avait été fixé à 3,405 milliards d'USD, étant entendu qu'au 21 octobre, les contributions annoncées au titre de la reconstitution s'établissaient à 1,36 milliard d'USD et que des contributions supplémentaires devaient encore être annoncées. La direction avait pris des mesures pour porter le niveau de concessionnalité à 57%. En outre, par rapport aux niveaux de FIDA12, le ratio entre les allocations totales au titre du Système d'allocation fondé sur la performance et le programme de prêts et dons avait été porté à 70%. Les entrées de ressources attendues durant 2025 couvriraient les sorties de fonds estimées pour cette même période, et la conformité aux ratios financiers serait maintenue. Compte tenu de ces résultats, la direction proposait au Conseil d'administration d'autoriser le Président à conclure des accords relatifs à des prêts et des dons à hauteur d'un montant pouvant aller jusqu'à 1,355 milliard d'USD en 2025. Cette

proposition prévoyait également la possibilité d'augmenter ce montant de 10% (soit 1,49 milliard d'USD), en fonction des projections des ressources financières disponibles qui seraient établies par la direction durant l'année. La direction a également proposé une enveloppe de décaissement d'un montant pouvant aller jusqu'à 1,0 milliard d'USD, parallèlement à un plan de financement de 500 millions d'USD, qui pourrait être augmenté à hauteur de 30% du montant prévu du plan de financement de 2026, soit d'environ 150 millions d'USD, sous réserve de conditions favorables sur les marchés.

44. Les membres du Comité ont demandé des informations sur l'évolution du solde non décaissé et sur le plan de financement. La direction a indiqué que le solde non décaissé devrait progresser de manière marginale¹. Il a été précisé que l'accord de financement pour le prêt de la Banque européenne d'investissement était inclus dans le plan de financement prévu pour 2025 et 2026.

Résultats et suites à donner. Le document a été considéré comme examiné et serait soumis à l'approbation du Conseil d'administration à sa prochaine session.

Point 11 de l'ordre du jour – Bureau de la déontologie

a) Procédures révisées de protection des lanceurs d'alerte (AC 2024/175/R.11) – pour information

45. Le Bureau de la déontologie a présenté la version révisée des procédures de protection des lanceurs d'alerte et a réaffirmé l'attachement du FIDA à l'intégrité et à sa politique de tolérance zéro envers la fraude, la corruption et les fautes, y compris l'inconduite sexuelle. Il a été souligné que les lanceurs d'alerte jouaient un rôle essentiel s'agissant de protéger les valeurs et la mission de l'organisation et qu'il fallait un environnement sûr dans lequel les personnes pouvaient signaler tout acte répréhensible sans craindre des représailles. La révision des procédures s'appuyait sur les meilleures pratiques issues de l'examen externe des pratiques d'enquête mené en 2022 et témoignait de l'engagement du FIDA envers la transparence et l'obligation de reddition de comptes.
46. Le Comité a noté que l'un des principaux changements consistait à donner un statut plus important aux procédures, qui correspondaient avant à une section des Procédures d'application en matière de ressources humaines et constituaient désormais un instrument à part entière, qui serait reflété dans le manuel administratif, et qu'elles seraient donc publiées dans toutes les langues officielles et rendues plus accessibles aux parties prenantes externes. Il a noté également que les procédures de protection avaient été élargies aux lanceurs d'alerte externes, lorsque cela était possible, et qu'une procédure solide en trois étapes était en cours d'introduction pour la gestion des plaintes pour représailles. Cette procédure comprenait un examen initial réalisé par le Bureau de la déontologie, une enquête dans les cas *prima facie* établis et des recommandations sur les mesures de protection à appliquer, s'il y avait lieu, en fonction des conclusions de l'examen *prima facie*. Des mesures de protection supplémentaires pouvaient être recommandées sur la base des résultats de l'enquête. La révision permettait également de renforcer les mécanismes de signalement anonyme et de faire correspondre les principales définitions à la terminologie employée dans le système des Nations Unies. Les procédures de protection accrue visaient à renforcer la transparence, à élargir les mesures de protection et à préserver l'intégrité de la mission du FIDA. Il a été indiqué que les procédures seraient communiquées au Président pour approbation.

¹ Au cours d'échanges bilatéraux postérieurs à la réunion du Comité d'audit, la direction a indiqué que la forte augmentation du solde non décaissé durant la dernière année de FIDA12 s'expliquait par la concentration sans précédent d'approbations au titre du programme de prêts et dons en bout de cycle. Dans l'hypothèse actuelle, le solde non décaissé devrait s'établir entre FIDA12 et FIDA13 à un niveau inférieur (4,5%) et baisser à nouveau (1,9%) entre FIDA13 et FIDA14.

47. Les membres ont demandé des précisions sur la portée et l'application concrète des mesures de protection dans le cas des lanceurs d'alerte externes qui risquaient fortement de s'exposer à des représailles dans leurs contextes locaux. En outre, ils ont posé des questions sur la fréquence et la nature des signalements effectués par des lanceurs d'alerte externes et sur la gestion de ces cas.
48. Des questions ont également été soulevées concernant la relation entre les mesures de protection destinées aux lanceurs d'alerte, les mesures disciplinaires ou sanctions prises à l'encontre des personnes reconnues coupables d'actes de représailles et les solutions qui s'offraient aux membres du personnel du FIDA s'ils ne se sentaient pas suffisamment en sécurité pour faire part de leurs inquiétudes en interne et décidaient de faire un signalement externe. Enfin, le Comité a fait remarquer que, dans les prochaines révisions, il serait plus simple de comprendre les changements introduits s'ils étaient mis en avant.
49. ETH a donné des précisions détaillées sur les procédures de protection et les mécanismes de signalement applicables aux lanceurs d'alerte internes et externes et sur le lien entre les mesures de protection et les différentes procédures disciplinaires. Il a souligné que le cadre du FIDA prévoyait déjà des mesures solides pour garantir la confidentialité et l'anonymat et donc la protection des lanceurs d'alerte qui signalaient des fautes et d'autres comportements répréhensibles, comme des actes de corruption. Il a ajouté que le Fonds protégeait les lanceurs d'alerte externes au mieux de ses capacités compte tenu de son autorité limitée sur les acteurs externes, mais mettait tout en œuvre pour atténuer tout risque de représailles en interne. Chaque cas était traité individuellement et des efforts étaient faits pour échanger avec les acteurs externes en toute confidentialité lorsque cela était pertinent et possible.
50. S'agissant du rapport entre mesures de protection et procédures disciplinaires, ETH a précisé qu'elles étaient certes souvent liées, mais n'étaient pas nécessairement interdépendantes. Le Bureau pouvait recommander des mesures de protection à toute étape de la procédure, y compris pendant l'évaluation *prima facie*, et des mesures disciplinaires pouvaient être adoptées avant que les conclusions définitives de l'enquête n'aient été rendues. Il a ajouté que cette autonomie permettait d'agir rapidement pour protéger les individus.
51. En outre, la direction a réaffirmé que les procédures de protection des lanceurs d'alerte s'appliquaient aux parties internes et externes, y compris aux membres du Conseil. La Cheffe des services juridiques et de la gouvernance a ajouté que le personnel pouvait s'adresser à ETH ou à AUO, deux bureaux indépendants, pour signaler des fautes ou actes de représailles présumés. En outre, le personnel avait le droit de faire appel au système interne de règlement des différends du FIDA au travers de la Commission paritaire de recours ou au Tribunal d'appel des Nations Unies si besoin, signe de l'attachement du FIDA à des procédures impartiales et équitables.

Résultats et suite à donner. Le Comité a pris acte du document et attendait avec intérêt que la version définitive de celui-ci soit établie et, une fois approuvée par le Président, publiée.

b) Plan de travail du Bureau de la déontologie du FIDA pour 2025 (AC 2024/175/R.12) – pour examen

52. ETH a présenté son plan de travail pour 2025 en mettant en avant ses quatre priorités stratégiques: bâtir une culture de l'éthique unifiée, faciliter le recours au règlement informel des différends, mettre davantage l'accent sur les victimes dans les politiques relatives au harcèlement sexuel et à l'exploitation sexuelle, et améliorer l'efficacité opérationnelle. Il a présenté les principales activités pour l'année à venir, notamment des missions régionales de sensibilisation, une formation sur l'intervention des témoins, des ateliers sur la prise de décisions selon des principes déontologiques à l'intention de l'équipe dirigeante, et la création d'un

service de médiation externe. L'allocation des ressources et le renforcement des capacités du Bureau lui permettant d'exécuter son mandat ont également été évoqués.

53. Les membres ont accueilli avec satisfaction le plan de travail et l'accent mis sur la prévention du harcèlement sexuel, mais souhaitaient avoir plus de détails sur le nouveau système de gestion des dossiers et une ventilation des crédits alloués aux dépenses hors personnel. Ils ont également insisté sur l'importance d'indicateurs clairs servant à contrôler et à évaluer l'efficacité des initiatives d'ETH. Ils souhaiteraient que des indicateurs soient mis au point en vue de mesurer les effets des mesures prises pour promouvoir une culture de l'éthique. D'aucuns étaient préoccupés par la lourdeur de la charge de travail par rapport aux effectifs du Bureau et ont demandé des précisions sur la suite à donner aux recommandations issues de l'examen du Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales (MOPAN) en matière de harcèlement sexuel.
54. En réponse à ces demandes, ETH a donné une vue d'ensemble du système de gestion de dossiers qu'il envisageait de mettre en place et a mis en avant la contribution de ce système à l'amélioration de l'efficacité et au maintien de la confidentialité. Il a reconnu l'importance des indicateurs clés de performance aux fins du suivi et de l'évaluation. Il a mis en avant les initiatives d'analyse comparative et de collaboration menées avec les collègues chargés de la gestion de risques afin d'améliorer la communication de l'information en 2025. En outre, il a répondu aux préoccupations relatives à la charge de travail en évoquant la hiérarchisation des priorités, les gains d'efficacité rendus possibles par les outils de gestion des connaissances et l'augmentation de l'appui budgétaire. Pour ce qui était de donner suite aux conclusions de l'examen du MOPAN, les activités, comme l'amélioration des politiques et la mise à jour des évaluations des risques, se poursuivaient. ETH a suggéré que ce sujet soit abordé en profondeur lors de la prochaine réunion du Comité, en parallèle des informations actualisées sur l'approche adoptée par le FIDA pour mettre en œuvre la stratégie des Nations Unies en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles. S'agissant de la ventilation détaillée des ressources allouées aux dépenses hors personnel, le Bureau a indiqué qu'il donnerait des renseignements plus précis lorsqu'il présenterait le plan de travail à l'occasion de la prochaine session du Conseil d'administration.

Résultats et suite à donner. Le Comité a examiné le document et a approuvé que celui-ci soit présenté pour confirmation au Conseil d'administration à sa prochaine session.

Point 12 de l'ordre du jour – Mise à jour de la Politique relative aux emprunts non concessionnels (AC 2024/175/R.13) – pour examen

55. La direction a présenté le point de l'ordre du jour et fait part des mises à jour importantes de la Politique relative aux emprunts non concessionnels approuvée en 2019. Elle a indiqué que les principaux changements ci-dessous permettraient de mieux suivre les meilleures pratiques:
- l'alignement sur les autres institutions de financement du développement en ce qui concernait les politiques, les objectifs, le champ d'application, les principes fondamentaux et les piliers en matière de financement du développement durable;
 - des modalités simplifiées et adaptées compatibles avec le modèle opérationnel, les capacités financières et l'expertise interne du FIDA, l'objectif étant de préserver l'intégrité de la méthodologie actuelle du Système d'allocation fondé sur la performance concernant l'allocation initiale des pays;

- la bonne mise en œuvre des évaluations de la performance des projets, en vue d'inciter les emprunteurs à accéder éventuellement à des ressources financières additionnelles puisées dans les ressources de base, dans le cadre de la procédure de réaffectation;
 - l'amélioration des mesures d'incitation pour rendre la gestion de la dette plus efficace et plus transparente.
56. Les membres du Comité ont salué les améliorations apportées à la politique et ont demandé des éclaircissements quant à l'application effective de celles-ci dans les différents pays et les différentes régions, à la façon dont éviter l'excès d'emprunts et aux difficultés associées à la réallocation des ressources.
57. La direction a précisé que la durabilité à long terme au profit des pays bénéficiaires devait être soigneusement pensée et était fondée sur une action coordonnée promue par le secteur des banques multilatérales de développement.

Résultats et suite à donner. Le document a été considéré comme examiné et serait soumis à l'approbation du Conseil d'administration à sa prochaine session.

Point 13 de l'ordre du jour – Examen annuel de l'Exposé de la politique de placement du FIDA (AC 2024/175/R.14 + Add.1 + Add.2) – pour examen

58. La direction a présenté ce point de l'ordre du jour en indiquant que les documents avaient déjà été examinés et approuvés en interne par les comités de gestion des risques. Elle a noté que la modification qu'il était proposé d'apporter à l'Exposé de la Politique de placement supposait d'harmoniser les exigences en matière de notation de crédit applicables aux différents instruments de placement, émetteurs, contreparties et fournisseurs de soutien au crédit. D'autres modifications concernaient: l'ajout d'exigences en matière de notation de crédit à court terme compatibles avec le profil de risque des instruments du marché monétaire et des titres de courte durée; la fourniture d'éclaircissements quant au fait que les obligations émises par des régions, États, provinces, villes et municipalités étaient acceptées à des fins de placement par le FIDA; l'intégration, parmi les instruments du marché monétaire admissibles, des billets à escompte d'organismes publics émis par des organisations supranationales notées AAA; la définition d'exigences en matière de notation applicables aux contreparties d'opérations de prêts de titres, en conformité avec les exigences applicables aux opérations présentant un profil de risque similaire; l'utilisation des notes de crédit du groupe ou de la société mère dans le cadre de la gestion du risque de crédit relatif aux contreparties non notés avec lesquels le Fonds réalise des opérations du type livraison contre paiement. Les modifications proposées permettraient d'améliorer la gestion du risque de taux d'intérêt, du risque de change, du risque de liquidité, du risque de crédit de contrepartie et des risques opérationnels associés aux opérations de gestion de placement du Fonds.
59. Les membres du Comité ont demandé des précisions sur les listes de sanctions. La direction a précisé que l'application de critères d'exclusion aux émetteurs de titres par le FIDA s'appuyait en partie sur la Liste récapitulative du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies. En outre, les organismes des Nations Unies s'étaient récemment coordonnés afin d'adopter des pratiques communes de placement responsable.

Résultats et suite à donner. L'Exposé de la Politique de placement et le Cadre de contrôle des placements du FIDA ont été considérés comme examinés et seraient soumis à l'approbation du Conseil d'administration à sa prochaine session.

Point 14 de l'ordre du jour – Informations actualisées sur les engagements, le programme de prêts et dons et les ressources connexes du FIDA pour 2024 (AC 2024/175/R.15) – pour information

60. La direction a communiqué au Comité des informations actualisées sur l'exécution du programme de prêts et dons pour 2024. Au moment de la réunion, 83% du niveau cible du programme de prêts et dons avait été atteint et ce chiffre devrait passer à 99% d'ici la fin de l'année. Les difficultés évoquées comprenaient l'évolution des priorités des pouvoirs publics, les élections et les difficultés liées aux opérations de prêt infranationales. Malgré ces obstacles, la direction restait optimiste quant à la réalisation de l'objectif d'exécution du programme. Des mesures à appliquer en amont, notamment la redirection de fonds déjà versés vers des projets de repli et le suivi quotidien de projets à haut risque, avaient été approuvées et avaient atténué les risques liés au décalage de certaines propositions.
61. Les membres ont pris note des taux d'exécution escomptés dans le meilleur et le pire des cas, respectivement de 99% et 96%, et ont instamment prié la direction d'appliquer les enseignements tirés de l'expérience à la mise en œuvre de FIDA13. La direction a fait savoir qu'il était prévu de remédier aux retards en appliquant des exigences plus strictes aux engagements anticipés, en améliorant l'utilisation du Mécanisme d'accès aux ressources empruntées (MARE), en alignant l'allocation des ressources sur la demande et en veillant à ce que la conception soit achevée plus tôt dans le cadre du cycle de reconstitution des ressources.
62. La direction a également expliqué que les fonds relevant du MARE qui n'avaient pas été utilisés pendant FIDA12 pouvaient être réaffectés au programme de prêts et dons de FIDA13 et que les mêmes conditions de prêt s'appliqueraient, dans un souci de continuité.
63. Les membres ont pris acte des efforts faits par la direction et les membres du personnel et espéraient que les projets soumis seraient bien approuvés d'ici la fin de l'année. Il a été fait savoir qu'un rapport actualisé sur l'état des projets en suspens serait présenté au Conseil en décembre.

Résultats et suite à donner. Le Comité a pris note du document et des informations actualisées, et attendait avec intérêt de recevoir de nouvelles informations à la prochaine session du Conseil d'administration

Point 15 de l'ordre du jour – Rapport sur l'état des contributions à la Treizième reconstitution des ressources du FIDA (AC 2024/175/R.16) – pour examen

64. Les membres ont demandé des éclaircissements sur le recul du total des contributions annoncées au titre de FIDA13 par rapport à août. La direction a expliqué que la baisse s'expliquait par la révision de la contribution d'un État membre.
65. Des précisions ont également été demandées concernant l'attribution des droits de vote. La direction a expliqué que les droits de vote étaient établis et devenaient effectifs six mois après l'adoption de la résolution applicable et dépendaient des contributions reçues. Elle a ajouté que le total des voix créées ne changeait pas, mais que leur répartition évoluait en fonction de la composition de l'entité ou de la réception de paiements.

Résultats et suite à donner. Le Comité a pris note des informations actualisées.

Point 16 de l'ordre du jour – Questions diverses**Informations actualisées concernant le responsable du traitement des plaintes relatives aux Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (PESEC) – pour information**

Résultats et suite à donner. Le Comité a pris note des informations actualisées concernant le responsable du traitement des plaintes relatives aux Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique et s'est félicité de la création d'une liste de candidats qu'AUCO pourrait utiliser en cas de besoin. Il a été indiqué que les travaux se poursuivraient en vue de renforcer cette liste dans la perspective d'un éventuel recours à la procédure d'examen interne.